

Aménagement numérique du territoire et gestion des Réseaux d'initiative publique

Jean-Claude LECLABART, Président



AVICCA 1^{er} avril 2015

Introduction

- **Novembre 2011** : adoption du SDTAN de la Somme
- **Juillet 2012** : premier dépôt de demande FSN
- **Juin 2013** : deuxième dépôt de demande FSN
- **Septembre à décembre 2013** : courriers d'accord préalable FSN
- **Avril 2015** : entrée en instruction « phase 2 » du FSN, 66% du programme MED engagé, 25% du programme total, attente de la convention CDC sur les emprunts négociés depuis juillet 2013

L'action de Somme Numérique

- AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

- RECUEIL DES BESOINS, ANIMATION TERRITORIALE, POLITIQUE D'USAGES ÉDUCATIFS ET ADMINISTRATIFS, MUTUALISATION
- DÉFINITION ET ADAPTATION DU SDTAN
- ÉTUDE ET RÉALISATION DES PROGRAMMES D'ACTION POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES ET IN FINE LES SERVICES À LA POPULATION

- GESTION DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE

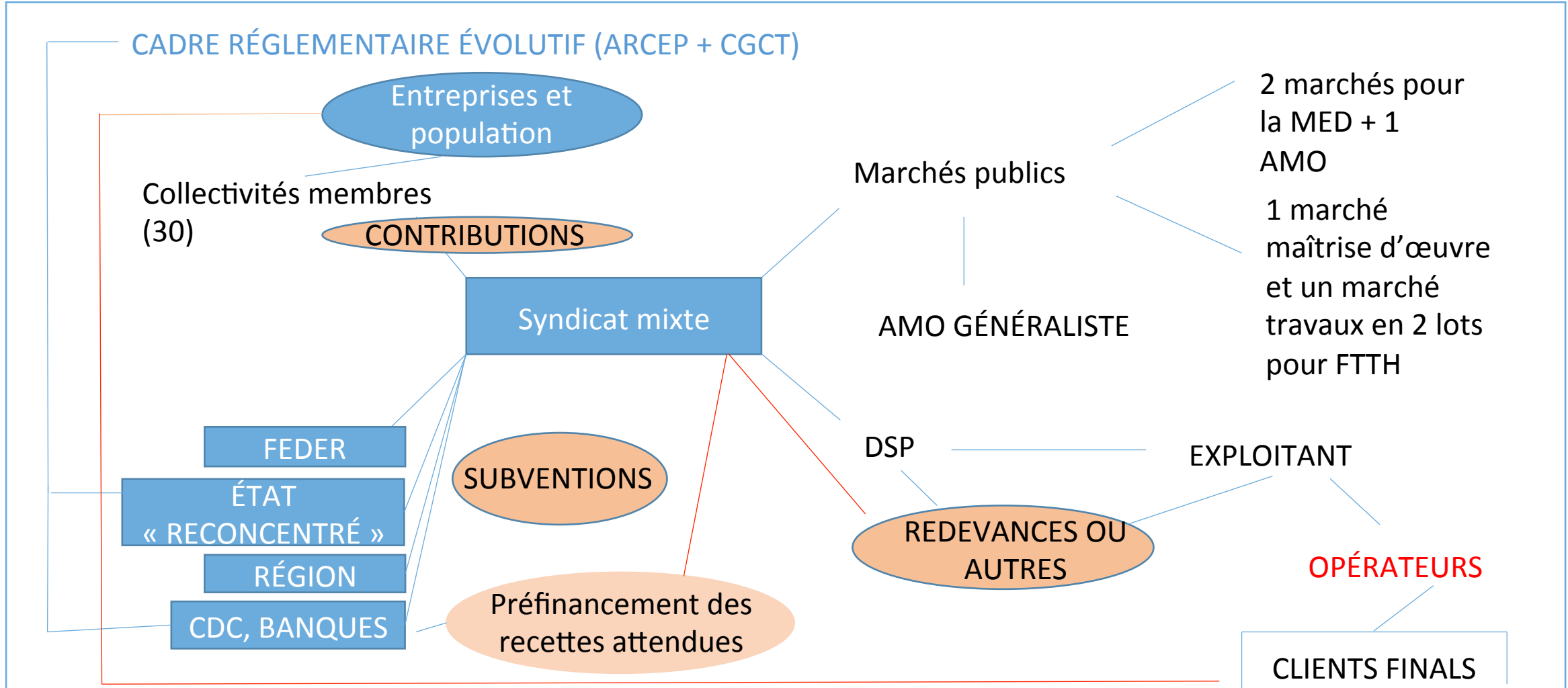
- UN MOYEN AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
- DES INFRASTRUCTURES POUR LES OPÉRATEURS ET IN FINE LEURS CLIENTS

LE PREMIER NE DOIT DONC PAS ÊTRE « PRISONNIER » DU SECOND

Les choix de Somme Numérique

- Un choix « fondateur » : la maîtrise publique
 - Au départ une maîtrise publique totale
 - Des réorientations pour concentrer l'action sur l'aménagement numérique du territoire et pas sur la gestion du réseau
- L'affermage : la recherche de l'équilibre entre action publique et acteurs du marché
 - La collectivité décide des investissements nécessités par l'aménagement numérique du territoire et doit les financer
 - L'exploitant rémunère les infrastructures par les redevances et se rémunère sur les services marchands qu'il produit

Le Syndicat mixte au cœur d'un écosystème complexe



La DSP de Somme Numérique

- PRINCIPE : AFFERMAGE « STRICT » **SAUF POUR ÉQUIPEMENTS ACTIFS ET FTTO**
- DURÉE : **15 ANS** SOIT LA DURÉE PRÉVUE PAR LE SDTAN POUR ARRIVER AU « 100% FTTH »
- TITULAIRE : **TUTOR**
- REDEVANCE FIXE POUR RÉSEAU EXISTANT
- REDEVANCE FTTH CALCULÉE EN MAJORITÉ SUR LES PRISES LIVRÉES ET AUGMENTÉE POUR LES PRISES COMMERCIALISÉES (SURTAXE) AINSI QUE POUR LES RACCORDEMENTS (REDEVANCE COMPLÉMENTAIRE)
- UN **INTÉRESSEMENT AU CHIFFRE D'AFFAIRES** ET UNE **CLAUDE DE RETOUR À MEILLEURE FORTUNE** POUR ACCÉLERER LE CAS ÉCHÉANT LES INVESTISSEMENTS
- TAUX DE PÉNÉTRATION ÉVOLUANT « **PROGRESSIVEMENT** »
- RISQUE IDENTIFIÉ SUR L'**APPÉTENCE DES OCEN**

Ce qui nous aiderait...

- Les efforts de normalisation technique nous ont aidés. Pourquoi pas des efforts de normalisation tarifaire mais dans le respect des règles de la concurrence et en laissant l'espace nécessaire aux opérateurs d'opérateurs
- Un **conventionnement plus rapide avec l'État**, avec des conditionnalités et des contrôles adaptés, sécuriserait les plans de financement et faciliterait la mobilisation des emprunts nécessaires
- Un statut de « zone fibrée » avec un horizon pour l'abandon du cuivre
- Une **visibilité de long terme sur l'accompagnement par l'État** (FANT)
- Un **fonctionnement des CCRANT** obligatoire (aucune réunion depuis 2011) et des informations régulières des gestionnaires de SDTAN sur l'état réel du marché local des communications électroniques de la part des opérateurs. Notre Région n'a pas de Scoran
- Une sécurisation sur l'évolution à moyen long terme des coûts de location des infrastructures louées par la mise en place de **contrats de longue durée** (Orange, opérateurs des réseaux d'énergie)